

Mémorandum FEDOM

2024-2029

Les besoins d'accompagnement à domicile ne cessent de croître et les études récentes démontrent **le souhait de la population de rester à la maison le plus longtemps possible.**

Au regard de l'urgence à réinvestir dans les services d'aide à domicile agréés par la Région wallonne (SAFA), les partenaires sociaux du secteur ont construit une vision paritaire décrite dans une carte blanche et un livret¹, publiés en juin et juillet 2023

La FEDOM, signataire de cette vision paritaire, vous présente en une page ses 9 mesures prioritaires et essentielles pour déployer une offre d'aide à domicile

- **de qualité**
- **accessible** à tous les citoyens
- construite **exclusivement sur base des besoins du bénéficiaire et l'évolution** de ces besoins
- Incluse dans un parcours d'accompagnement et de soins

(Les liens repris dans ce mémorandum peuvent être copiés/collés dans la barre de recherche de votre navigateur internet ou vous être envoyés par mail, sur simple demande).

¹ Trouvez ce livret ici : <https://www.apefasbl.org/les-fonds-fin-de-carriere/aides-familiales-et-aides-seniors/avenir-du-secteur-safas-2023>

La FEDOM vous présente ses 9 mesures essentielles

- 1. Garantir une accessibilité aux services d'aide à domicile agréés, tant pour des prestations de prévention que des prestations d'accompagnement complexe à TOUS les citoyens, peu importe leur niveau de revenus (une offre agréée pour tous)**
Assurer une **équité** dans l'accès aux services via une révision des tarifs payés par les bénéficiaires en tenant compte de leur niveau de revenus ainsi que des indexations
- 2. Assurer la pérennité financière SAFA à hauteur de tous leurs coûts afin, à minima, de garantir l'offre existante à la population**
Couvrir le coût employeur pour l'ensemble du personnel, le coût de l'encadrement de tous les prestataires et le coût de fonctionnement des services
- 3. Déployer des mesures sectorielles pour faire face aux problématiques de recrutement et organiser la mobilité professionnelle notamment pour les personnes actuellement éloignées des sphères de l'emploi**
 - Construire des passerelles et des formations **qualitatives**, parfois raccourcies (notamment via la valorisation des acquis et la validation des compétences), permettant de mettre rapidement à l'emploi des personnes au profil proche de ceux recherchés dans le secteur
 - Développer et financer à hauteur de leurs coûts les centres de formation qualifiants. Ceux-ci obtiennent, grâce à leur méthode d'enseignement, des taux de réussite et de mise à l'emploi de plus de 90%. Faute de moyens, ces centres refusent pourtant des dizaines de candidat(e)s chaque année
- 4. Instaurer une norme de croissance de l'activité des SAFA en lien avec les besoins de la population**
Permettre aux services d'assurer une politique de ressources humaines stable et d'anticiper leurs réponses tant aux nouvelles demandes d'aide qu'aux évolutions des situations des bénéficiaires déjà aidés
- 5. Soutenir le secteur dans l'ouverture à des nouvelles manières d'organiser les horaires des prestataires, toujours afin de répondre aux demandes de la population en perte d'autonomie**
- 6. Organiser une délégation d'actes infirmiers financée et réfléchie avec le secteur**
Répondre, de manière sécurisée, aux besoins du terrain tout en préservant le volet social essentiel des missions des prestataires SAFA
- 7. Financer les formations continuées de qualité permettant aux prestataires d'offrir des services répondant à l'évolution et à la multiplicité des situations rencontrées sur le terrain**
- 8. Financer une digitalisation nécessaire tant au niveau des process qu'au niveau de l'offre aux bénéficiaires**
Couvrir les coûts d'implémentation et les coûts récurrents de fonctionnement
- 9. Reconnaître et valoriser financièrement la production consécutive d'analyses et le travail de négociation mené par la FEDOM qui assure une représentation et une vision pluralistes du secteur**